



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**19.12.2007 Bulletin 2007/51**

(51) Int Cl.:  
**A45D 34/04 (2006.01) A45D 40/24 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **07301016.7**

(22) Date de dépôt: **03.05.2007**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL PL PT RO SE SI SK TR**  
 Etats d'extension désignés:  
**AL BA HR MK YU**

(71) Demandeur: **L'ORÉAL**  
**75008 Paris (FR)**

(72) Inventeur: **Gueret, Jean-Louis**  
**75016, PARIS (FR)**

(30) Priorité: **05.05.2006 FR 0651643**

(74) Mandataire: **Tanty, François**  
**Nony & Associés,**  
**3, rue de Penthièvre**  
**75008 Paris (FR)**

(54) **Dispositif de conditionnement et d'application**

(57) La présente invention concerne un dispositif (1) de conditionnement et de distribution, comportant :  
 - au moins deux réservoirs contenant deux compositions différentes (P ; P'), à appliquer sur le corps humain,

- une surface d'application (5) du produit au moins partiellement floquée et sur laquelle débouchent au moins deux orifices de distribution distincts (7 ; 8), alimentés respectivement par les premier et deuxième réservoirs.

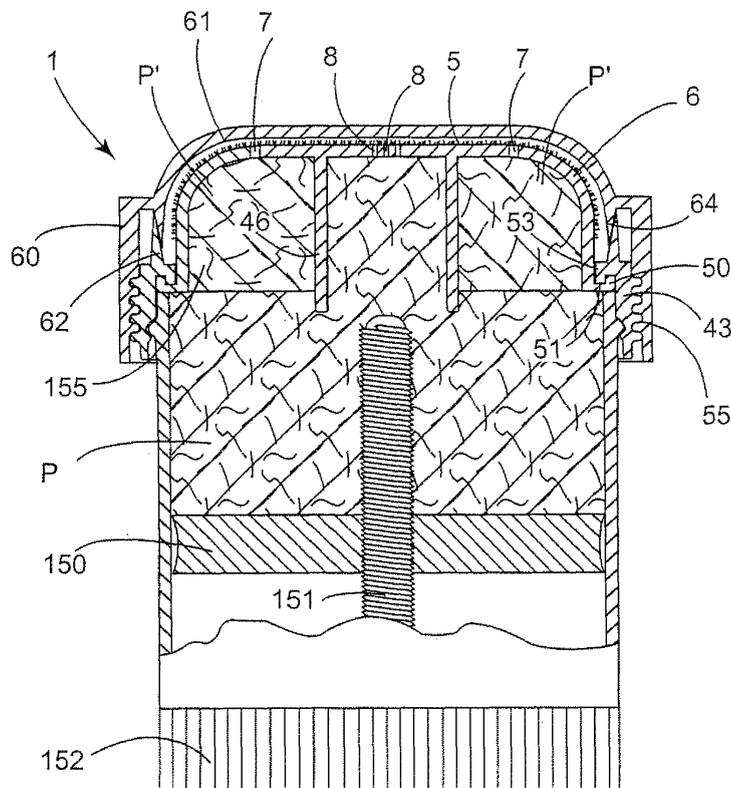


FIG.10

## Description

**[0001]** La présente invention concerne les dispositifs de conditionnement et d'application pour le traitement cosmétique ou dermatologique des matières kératini-

**[0002]** Il a déjà été proposé notamment par le brevet EP 0 758 615 B1 des dispositifs comportant au moins deux réservoirs et un système de distribution permettant de distribuer sélectivement les compositions contenues dans les réservoirs.

**[0003]** Le brevet CH 539 551 divulgue un dispositif visant à distribuer deux compositions dans des proportions relatives sélectionnées par l'utilisateur. Les compositions s'écoulent à l'extrémité d'un embout rotatif par deux orifices de distribution rapprochés. La demande DE 2 444 227 décrit un dispositif similaire.

**[0004]** La demande EP 0 427 609 A1 décrit un dispositif comportant une tête de distribution pourvue d'un embout à l'extrémité duquel débouchent deux orifices de distribution rapprochés, le déplacement de la tête relativement aux réservoirs permettant d'actionner des pompes.

**[0005]** Ces dispositifs connus permettent de distribuer les compositions dans la main où elles peuvent finir de se mélanger si elles ne l'ont pas déjà été au sein du dispositif, en vue par exemple d'étaler le mélange sur le corps avec la main. Ils peuvent ne pas être entièrement satisfaisants pour distribuer des compositions colorées telles que celles destinées au maquillage, car l'utilisateur peut ne pas souhaiter amener sa main directement à leur contact.

**[0006]** En variante, l'utilisateur peut se servir d'une éponge sur laquelle les compositions sont déposées avant l'application. Toutefois, une telle éponge n'est pas toujours disponible et son utilisation peut s'accompagner d'une perte de produit non négligeable.

**[0007]** L'invention vise à perfectionner encore les dispositifs de conditionnement et de distribution comportant au moins deux réservoirs contenant deux compositions différentes à appliquer sur le corps humain.

**[0008]** L'invention vise notamment à proposer un dispositif qui soit de construction relativement simple, pratique d'utilisation et qui convienne notamment à l'application de compositions de maquillage.

**[0009]** L'invention a pour objet, selon l'un de ses aspects, un dispositif de conditionnement et de distribution comportant :

- au moins deux réservoirs contenant deux compositions différentes, à appliquer sur le corps humain,
- une surface d'application du produit sur laquelle débouchent au moins deux orifices de distribution distincts, alimentés respectivement par les premier et deuxième réservoirs.

**[0010]** La surface d'application peut être au moins partiellement floquée, ce qui peut améliorer le confort d'uti-

lisation et l'application du produit et améliorer la retenue par capillarité des compositions sur la surface d'application, ce qui peut faciliter l'étalement des compositions et augmenter l'autonomie de la surface d'application.

**[0011]** Une surface floquée permet une application avec une capillarité de surface et permet un mélange des deux compositions, se présentant par exemple sous différentes phases, sur la peau.

**[0012]** La surface d'application peut être définie par une paroi non poreuse, comportant des orifices traversants pour distribuer la composition concernée. Cette paroi non poreuse peut être floquée, comme indiqué ci-dessus.

**[0013]** Indépendamment du fait que la surface d'application soit floquée ou non, les premier et deuxième orifices peuvent être éloignés d'une distance d'au moins 1 cm sur la surface d'application. Cela peut permettre de ménager entre les premier et deuxième orifices une surface servant à mélanger les compositions sur la surface d'application.

**[0014]** Selon un autre aspect de l'invention, indépendamment du flochage de la surface d'application et de l'écartement entre les premier et deuxième orifices, l'une au moins des première et deuxième compositions est distribuée sur la surface d'application par une pluralité d'orifices. Cela peut permettre d'améliorer la répartition de l'une au moins des compositions sur la surface d'application et de favoriser son mélange éventuel avec l'autre composition.

**[0015]** Le dispositif peut comporter un premier ensemble d'orifices de distribution alimenté par le premier réservoir. Le dispositif peut comporter un deuxième ensemble d'orifices de distribution alimenté par le deuxième réservoir. Le premier ensemble d'orifices peut être situé dans une première moitié de la surface d'application et le deuxième ensemble d'orifices peut être situé dans une deuxième moitié de la surface d'application. Les orifices du deuxième ensemble peuvent être situés autour de ceux du premier ensemble. Les orifices du premier ensemble peuvent encore être disposés selon au moins deux groupes d'orifices respectivement situés de part et d'autre de ceux du deuxième ensemble.

**[0016]** La surface d'application peut être définie au moins partiellement par une paroi souple. Cela peut permettre à la surface d'application d'épouser plus facilement le contour de la région traitée et peut permettre de créer, le cas échéant, une surpression à l'intérieur du dispositif afin de favoriser l'écoulement de l'une au moins des compositions vers la surface d'application.

**[0017]** Le dispositif peut comporter un conduit en communication avec au moins un orifice de distribution et le réservoir correspondant. Ce conduit peut être mobile relativement au réservoir, afin de permettre par exemple de ne pas gêner outre mesure l'enfoncement de la paroi définissant au moins partiellement la surface d'application. Le conduit peut être formé au moins partiellement par moulage de matière avec cette paroi.

**[0018]** Le dispositif peut comporter un support sur le-

quel est rapportée la paroi précitée.

**[0019]** Les réservoirs peuvent comporter des cols respectifs engagés dans ce support, lequel peut contribuer au moins partiellement à maintenir les réservoirs solidaires l'un de l'autre.

**[0020]** Les premier et deuxième réservoirs peuvent être disposés concentriquement ou autrement, en fonction par exemple de la disposition recherchée pour les orifices de distribution.

**[0021]** Les premier et deuxième réservoirs peuvent être formés au moins partiellement au sein d'un corps de récipient venu d'une seule pièce par moulage de matière.

**[0022]** Le dispositif peut comporter un système de prélèvement associé à l'un au moins des réservoirs, notamment un système de prélèvement comportant une pompe, laquelle peut être à reprise d'air ou sans reprise d'air.

**[0023]** La surface d'application peut être solidaire d'une tête qui est mobile, en rotation ou autrement, relativement aux réservoirs. Cette tête peut être agencée pour agir sur le système de prélèvement précité.

**[0024]** Le dispositif peut également être configuré de manière à permettre à l'utilisateur, par exemple en déplaçant la tête précitée, d'agir sur la quantité de composition distribuée sur la surface d'application en provenance de l'un ou l'autre des réservoirs.

**[0025]** Le dispositif peut comporter une pluralité d'orifices pouvant être mis sélectivement en communication avec l'un des réservoirs, en réponse à une action exercée par l'utilisateur sur le dispositif, par exemple une rotation de la tête précitée.

**[0026]** L'un au moins des réservoirs peut comporter une paroi souple, ce qui peut permettre à l'utilisateur d'en distribuer le contenu en appuyant dessus.

**[0027]** Les premier et deuxième orifices peuvent être en communication fluïdique permanente avec les premier et deuxième réservoirs respectivement.

**[0028]** Le dispositif peut comporter au moins un système de fermeture/ouverture permettant d'établir ou d'interrompre une communication entre l'un au moins des réservoirs et le ou les orifices de distribution associés à ce réservoir. Le système de fermeture/ouverture peut être agencé pour établir ou interrompre la communication avec un seul des réservoirs ou avec tous les réservoirs et/ou permettre d'ouvrir ou de fermer un réservoir au choix de l'utilisateur.

**[0029]** Le dispositif peut comporter au moins un piston et un mécanisme d'entraînement de celui-ci pour forcer le produit contenu dans l'un des réservoirs au moins à s'écouler par le ou les orifices de distribution associés.

**[0030]** Les deux réservoirs peuvent être formés par au moins deux espaces à l'intérieur d'une même enceinte, les produits contenus dans ces espaces pouvant être distribués simultanément sous la pression d'au moins un piston par exemple.

**[0031]** Un deuxième produit est par exemple disposé au-dessus d'un premier produit et la pression nécessaire à la distribution du deuxième produit peut être transmise

au deuxième produit par le premier produit. Le réservoir contenant le deuxième produit peut entourer un conduit permettant au premier produit de gagner au moins un orifice de distribution associé. Au moins un orifice de distribution peut déboucher dans le réservoir contenant le deuxième produit.

**[0032]** Le dispositif peut comporter un organe de réglage du débit vers le premier et/ou le deuxième orifice.

**[0033]** Les premier et deuxième orifices peuvent déboucher sur une région généralement plane ou convexe de la surface d'application. L'un au moins des orifices peut être orienté sensiblement parallèlement à un axe longitudinal du dispositif.

**[0034]** Les première et deuxième compositions peuvent être destinées à être appliquées sur la peau ou les muqueuses.

**[0035]** La première composition peut comporter un agent de coloration et la deuxième composition être dépourvue d'agent de coloration.

**[0036]** Les première et deuxième compositions peuvent être destinées à être appliquées séparément de façon successive, par exemple un *base coat* et un *top coat*, ou simultanément en étant mélangées.

**[0037]** Les première et deuxième compositions peuvent comporter des composés incompatibles nécessitant un stockage séparé. Ces composés sont par exemple à mélanger extemporanément.

**[0038]** Les première et deuxième compositions peuvent être des crèmes ou des gels.

**[0039]** L'invention a encore pour objet, selon un autre de ses aspects, un procédé de traitement cosmétique au moyen d'un dispositif tel que défini plus haut, dans lequel on distribue sur la surface d'application l'une au moins des première et deuxième compositions, puis on amène la surface d'application au contact de la région à traiter.

**[0040]** L'invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'exemples de mise en oeuvre non limitatifs de celle-ci, et à l'examen du dessin annexé, sur lequel :

- la figure 1 est une coupe longitudinale partielle d'un exemple de dispositif réalisé conformément à l'invention,
- la figure 2 est une vue de dessus du dispositif de la figure 1,
- les figures 3 et 4 sont des vues analogues à la figure 2, de variantes de réalisation,
- les figures 5 à 8 sont des coupes longitudinales schématiques d'autres variantes du dispositif,
- la figure 9 est une vue schématique en perspective d'une autre variante encore, et
- la figure 10 représente, en coupe longitudinale partielle et schématique, une variante de réalisation.

**[0041]** Le dispositif 1 représenté à la figure 1 comporte deux réservoirs 2 et 3 contenant des compositions respectives P et P' et une surface d'application 5 définie dans l'exemple considéré par une paroi floquée 6, tra-

versée par des orifices de distribution 7 et 8 communiquant respectivement avec les réservoirs 2 et 3.

**[0042]** La paroi 6 est rapportée sur un support 10 comportant deux ouvertures 12 et 13 dans lesquelles sont respectivement engagés des cols 16 et 17 des réservoirs 2 et 3.

**[0043]** Le support 10 contribue à maintenir les réservoirs 2 et 3 fixement l'un relativement à l'autre, et peut comporter en outre une jupe 20 filetée extérieurement, afin de permettre le montage d'un capot de fermeture non apparent.

**[0044]** La paroi 6 peut être réalisée d'une seule pièce avec des conduits 21 et 22 qui viennent s'engager respectivement sur les cols 16 et 17, de manière à assurer une communication sensiblement étanche entre les réservoirs 2 et 3 et les orifices de distribution 7 et 8.

**[0045]** La paroi 6 peut être moulée dans une matière souple, de façon à constituer une membrane flexible permettant d'accroître le confort à l'application. La paroi 6 peut notamment être réalisée de manière à permettre un certain déplacement de la surface d'application 5 lors de l'utilisation, les conduits 21 et 22 étant avantageusement réalisés de façon à pouvoir coulisser sur les cols 16 et 17 lors d'un enfoncement de la paroi 6 relativement aux réservoirs 2 et 3.

**[0046]** La paroi 6 peut être fixée par encliquetage à l'intérieur du support 10, de même que les cols 16 et 17, mais d'autres moyens de fixation sont possibles, par exemple par collage, soudage, bouterollage, vissage, sertissage ou au moyen d'au moins un élément de fixation rapporté.

**[0047]** Le dispositif 1 peut comporter plusieurs orifices de distribution 7 associés au réservoir 2 et plusieurs orifices de distribution 8 associés au réservoir 3, comme illustré à la figure 2.

**[0048]** L'ensemble 24 des orifices 7 peut être situé dans une première moitié de la surface d'application 5 et l'ensemble 25 des orifices 8 peut être situé dans la deuxième moitié de la surface d'application. Cela peut faciliter l'application séparée des compositions P et P', si nécessaire.

**[0049]** Pour utiliser le dispositif 1, l'utilisateur amène l'une au moins des compositions P et P' sur la surface d'application 5, grâce aux orifices 7 et 8.

**[0050]** Les quantités des compositions P et P' distribuées sur la surface d'application 5 à travers les orifices 7 et 8 peuvent ne pas se mélanger initialement et rester dans le voisinage des orifices 7 et 8 respectivement. L'utilisateur peut, si cela est recherché, mélanger les compositions P et P' sur la surface d'application 5 et la région traitée lors de l'application, en faisant effectuer au dispositif 1 des mouvements adéquats.

**[0051]** Divers moyens peuvent être utilisés pour amener les compositions P ou P' sur la surface d'application 5.

**[0052]** Les réservoirs 2 et 3 peuvent par exemple être à paroi souple, de sorte que l'utilisateur peut provoquer la distribution de leur contenu en pressant leur paroi.

**[0053]** L'agencement des orifices de distribution communiquant respectivement avec les deux réservoirs peut être varié et l'on peut par exemple avoir un premier ensemble d'orifices de distribution situé sensiblement au centre de la surface d'application 5, tandis que les orifices de distribution associés à l'autre réservoir sont disposés concentriquement au premier ensemble 24, comme illustré à la figure 3.

**[0054]** On peut encore avoir, comme illustré à la figure 4, le premier ensemble d'orifices de distribution formé de deux groupes 31 et 32, tandis que les orifices associés à l'autre réservoir sont situés entre les premier et deuxième groupes 31 et 32, par exemple selon deux autres groupes 33 et 34.

**[0055]** La distance  $d$  entre les orifices 7 et 8 peut être suffisante pour éviter un mélange spontané des compositions P et P' lors de la distribution d'une dose usuelle de celles-ci, ce qui peut permettre par exemple à l'utilisateur de les mélanger si nécessaire comme il le veut, sans utiliser nécessairement toute la quantité des compositions P et P' présentes sur la surface d'application.

**[0056]** De nombreuses modifications peuvent être apportées à l'agencement des réservoirs 2 et 3 en fonction notamment de la disposition des orifices de distribution sur la surface d'application 5.

**[0057]** Dans le cas d'un dispositif à arrangement concentrique tel qu'illustré à la figure 3, les réservoirs 2 et 3 peuvent être par exemple concentriques comme illustré à la figure 5, le réservoir 3 étant séparé du réservoir 2 par une paroi cylindrique 40.

**[0058]** Les réservoirs 2 et 3 peuvent être formés avec la paroi cylindrique 40 d'une seule pièce par moulage avec le corps 41 d'un récipient pourvu d'un col 42 sur lequel peut venir se fixer un support 43 servant à la fixation de la paroi 6 sur le col 42.

**[0059]** La paroi 6 peut être réalisée avec un conduit 46 permettant d'assurer une communication sensiblement étanche entre les orifices 8 et le réservoir 3, le conduit 46 venant s'engager dans la paroi centrale 40.

**[0060]** Le cas échéant, la paroi 6 peut être réalisée avec un bord relevé 50, ménageant une gorge annulaire 51 dans laquelle peut s'engager un retour 53 du support 43, ce qui peut permettre d'assurer un certain serrage de la paroi 6 entre le support 43 et le bord supérieur du col 42 et d'obtenir une bonne étanchéité du montage de la paroi 6 sur le corps 41.

**[0061]** Le support 43 peut être fixé par exemple par encliquetage sur le col 42 et peut comporter un filetage 55 permettant le montage d'un capot de fermeture 60. Ce dernier peut présenter une face intérieure 61 épousant sensiblement la forme de la surface d'application 5, de façon à minimiser le volume d'air emprisonné entre la paroi 6 et le capot 60 lorsque celui-ci est en place.

**[0062]** Le support 43 peut être réalisé avec une lèvre d'étanchéité 62 coopérant avec une lèvre d'étanchéité correspondante 64 du capot 60.

**[0063]** Le cas échéant, la paroi 6 est flexible, étant par exemple réalisée dans une matière élastomère, et le con-

duit 46 est par exemple monté sur la paroi cylindrique 40 de manière à pouvoir se déplacer axialement relativement à celle-ci, de façon à accompagner la déformation de la surface d'application 5 tout en maintenant sensiblement l'étanchéité de la communication entre l'intérieur du réservoir 3 et les orifices 8.

**[0064]** On a représenté aux figures 6 et 7 des variantes de réalisation dans lesquelles la paroi 6 définissant la surface d'application 5 est mobile relativement aux réservoirs 2 et 3, étant par exemple portée par un support 70 mobile axialement relativement aux réservoirs 2 et 3. Ce support 70 est agencé dans l'exemple de la figure 6 pour coopérer avec des tiges 71 et 72 de pompes 73 et 74, lesquelles communiquent avec l'intérieur des réservoirs 2 et 3 par l'intermédiaire d'un tube plongeur 76.

**[0065]** Les tiges 71 et 72 sont engagées dans des embouts 80 et 81 avec lesquels peuvent coopérer des conduits 83 et 84 communiquant respectivement avec les orifices 7 et 8.

**[0066]** Pour utiliser le dispositif 1 de la figure 6, l'utilisateur enfonce le support 70, ce qui provoque le déplacement des tiges 71 et 72 et l'actionnement des pompes 73 et 74. L'enfoncement du support 70 peut résulter d'une pression exercée par la surface d'application 5 contre la région traitée.

**[0067]** Dans l'exemple de la figure 6, les pompes 73 et 74 sont par exemple à reprise d'air.

**[0068]** En variante, les récipients 2 et 3 peuvent être des récipients pressurisés et les pompes 73 et 74 être remplacées par des valves qui peuvent être équipées ou non d'un tube plongeur.

**[0069]** Dans la variante illustrée à la figure 7, les pompes 73 et 74 sont remplacées par des pompes 93 et 94 sans reprise d'air, les réservoirs 2 et 3 étant par exemple pourvus de fonds mobiles 96 et 97 pouvant se déplacer en rapprochement des pompes 93 et 94 au fur et à mesure de la distribution des compositions P et P'.

**[0070]** La figure 8 représente un dispositif qui diffère de celui de la figure 5 par le fait que les réservoirs 2 et 3 sont formés au sein d'un tube souple, ce qui peut permettre à l'utilisateur de distribuer les compositions P et P' en pressant sur des faces opposées du tube.

**[0071]** On peut remarquer également à l'examen de la figure 8 que le capot de fermeture 60 peut être pourvu d'un relief 97 agencé pour s'appliquer contre la face d'application 5 lorsque le capot de fermeture 60 est en place, de manière à isoler de l'extérieur de manière étanche la région de la surface d'application 5 où débouchent les orifices 7 et 8. Le relief 97 se présente par exemple sous la forme d'une nervure annulaire et pourrait dans une variante non illustrée s'étendre entre les orifices 7 et 8 de manière à fermer toute communication entre eux.

**[0072]** On a représenté à la figure 9 une variante dans laquelle le dispositif 1 comporte une tête de distribution 100 qui est mobile relativement aux réservoirs 2 et 3, par exemple en rotation autour d'un axe R, lequel est par exemple confondu avec l'axe longitudinal du dispositif.

**[0073]** La tête de distribution 100 peut comporter un

système d'ouverture/fermeture permettant de fermer ou d'établir la communication avec les différents réservoirs.

**[0074]** Un premier ensemble d'orifices 7 peut communiquer avec le réservoir 2 et plusieurs groupes 101, 102, 103, 104 et 105 d'orifices peuvent être mis sélectivement en communication avec le réservoir 3, ce qui peut permettre à l'utilisateur de faire varier les débits des compositions P et P' provenant des réservoirs 2 et 3 lors de l'utilisation.

**[0075]** Dans la variante illustrée à la figure 10, les deux réservoirs sont formés au sein d'une même enceinte. Le produit P' est contenu dans un espace 155 au-dessus du produit P et ce dernier peut être soumis à la pression d'un piston 150 qui est engagé sur une vis 151 solidaire d'une molette d'entraînement 152.

**[0076]** L'espace 155 s'étend dans l'exemple illustré, autour d'un conduit 46 qui est rempli du produit P et qui se prolonge sous le niveau initial du produit P'. Ainsi, lorsque l'utilisateur tourne la molette 152, le produit P est mis sous pression par le piston 150 et forcé à s'écouler par les orifices 8. Le produit P' est également mis sous pression par le produit P et s'écoule par les orifices 7.

**[0077]** Le dispositif peut être agencé de telle sorte que le piston ne puisse se déplacer qu'en direction des orifices 7 et 8, même si l'utilisateur tente de tourner la molette 152 en sens inverse de celui provoquant la distribution des produits.

**[0078]** Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux exemples qui viennent d'être décrits.

**[0079]** On peut par exemple réaliser la tête de distribution 100 de l'exemple de la figure 9 de façon à permettre son déplacement axial, afin par exemple d'agir sur au moins une pompe ou une valve provoquant la distribution des compositions P et/ou P' sur la surface d'application.

**[0080]** L'invention s'applique à la distribution de plus de deux compositions, avec par exemple un réservoir central contenant l'une des compositions et plusieurs réservoirs périphériques contenant d'autres compositions à mélanger avec la composition contenue dans le réservoir central.

**[0081]** L'expression « comportant un » doit être comprise comme étant synonyme de « comportant au moins un », sauf si le contraire est spécifié.

## Revendications

1. Dispositif (1) de conditionnement et de distribution, comportant :

- au moins deux réservoirs (2, 3) contenant deux compositions différentes (P ; P'), à appliquer sur le corps humain,

- une surface d'application (5) du produit au moins partiellement floquée et sur laquelle débouchent au moins deux orifices de distribution distincts (7 ; 8), alimentés respectivement par

- les premier et deuxième réservoirs.
2. Dispositif selon la revendication précédente, comportant un premier ensemble (24) d'orifices de distribution (7), alimenté par le premier réservoir (2). 5
  3. Dispositif selon la revendication précédente, comportant un deuxième ensemble (25) d'orifices de distribution (8), alimenté par le deuxième réservoir (3).
  4. Dispositif selon les revendications 2 et 3, le premier ensemble (24) d'orifices étant situé dans une première moitié de la surface d'application et le deuxième ensemble (25) d'orifices étant situé dans une deuxième moitié de la surface d'application. 10
  5. Dispositif selon les revendications 2 et 3, les orifices (8) du deuxième ensemble étant situés autour de ceux (7) du premier ensemble. 15
  6. Dispositif selon les revendications 2 et 3, les orifices (7) du premier ensemble étant disposés selon au moins deux groupes (31 ; 32) d'orifices respectivement situés de part et d'autre de ceux (8) du deuxième ensemble. 20
  7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, la surface d'application (5) étant définie au moins partiellement par une paroi souple. 25
  8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant un conduit (21 ; 22 ; 46 ; 83 ; 84) en communication avec au moins un orifice de distribution et un réservoir correspondant. 30
  9. Dispositif selon la revendication 8, le conduit (21 ; 22 ; 46 ; 83 ; 84) étant mobile relativement au réservoir. 35
  10. Dispositif selon la revendication 8 ou 9, le conduit (21 ; 22 ; 46 ; 83 ; 84) étant formé au moins partiellement par moulage de matière avec une paroi (6) définissant au moins partiellement la surface d'application (5). 40
  11. Dispositif selon la revendication 1, comportant un support (10) sur lequel est rapportée une paroi (6) définissant au moins partiellement la surface d'application (5), les réservoirs comportant des cols respectifs (16 ; 17) engagés dans ce support (10). 45
  12. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, les premier et deuxième réservoirs étant disposés concentriquement. 50
  13. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, les premier et deuxième réservoirs étant formés au moins partiellement au sein d'un corps (41) de récipient venu d'une seule pièce par moulage de matière. 55
  14. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant un système de prélèvement (73 ; 74 ; 93 ; 94) associé à l'un au moins des réservoirs, notamment un système de prélèvement comportant une pompe.
  15. Dispositif selon la revendication précédente, la pompe étant à reprise d'air.
  16. Dispositif selon la revendication 14, la pompe étant sans reprise d'air.
  17. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, la surface d'application (5) étant solidaire d'une tête qui est mobile relativement aux réservoirs.
  18. Dispositif selon les revendications 14 et 17, la tête (100) étant agencée pour agir sur le système de prélèvement.
  19. Dispositif selon la revendication 17, le dispositif étant configuré de manière à permettre à l'utilisateur, en déplaçant la tête (100), d'agir sur la quantité de composition distribuée sur la surface d'application en provenance de l'un ou l'autre des réservoirs.
  20. Dispositif selon la revendication 19, la tête (100) étant mobile en rotation.
  21. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant une pluralité d'orifices pouvant être mis sélectivement en communication avec l'un des réservoirs, en réponse à une action exercée par l'utilisateur sur le dispositif.
  22. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 21, l'un au moins des réservoirs comportant une paroi souple.
  23. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, les premier (7) et deuxième (8) orifices étant éloignés d'au moins un centimètre sur la surface d'application.
  24. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, les premier et deuxième orifices étant respectivement en communication fluide permanente avec les premier et deuxième réservoirs.
  25. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant un organe de réglage (100) du débit vers le premier et/ou le deuxième orifice.

- 26.** Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes comportant au moins un système de fermeture/ouverture permettant d'établir ou d'interrompre une communication entre l'un au moins des réservoirs et le ou les orifices de distribution associés à ce réservoir. 5
- 27.** Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes comportant un piston et un mécanisme d'entraînement de celui-ci pour forcer le produit contenu dans l'un des réservoirs au moins à s'écouler par le ou les orifices de distribution associés. 10
- 28.** Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, les deux réservoirs étant formés par au moins deux espaces à l'intérieur d'une même enceinte. 15
- 29.** Dispositif selon la revendication 28, un deuxième produit (P') étant disposé au-dessus d'un premier produit (P) et la pression nécessaire à la distribution du deuxième produit étant transmise au deuxième produit (P') par le premier produit (P). 20
- 30.** Dispositif selon la revendication 29, le deuxième produit (P') entourant un conduit (46) permettant au premier produit (P) de gagner au moins un orifice de distribution associé. 25
- 31.** Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, les première et deuxième compositions étant destinées à être appliquées sur la peau ou les muqueuses. 30
- 32.** Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, la première composition comportant un agent de coloration et la deuxième composition étant dépourvue d'agent de coloration. 35
- 33.** Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, les premier (7) et deuxième (8) orifices débouchant sur une région généralement plane ou convexe de la surface d'application (5). 40
- 34.** Procédé de traitement cosmétique au moyen d'un dispositif (1) tel que défini dans l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel on distribue sur la surface d'application (5), l'une au moins des première (P) et deuxième (P') compositions, puis on amène la surface d'application (5) au contact de la région à traiter. 45  
50

55

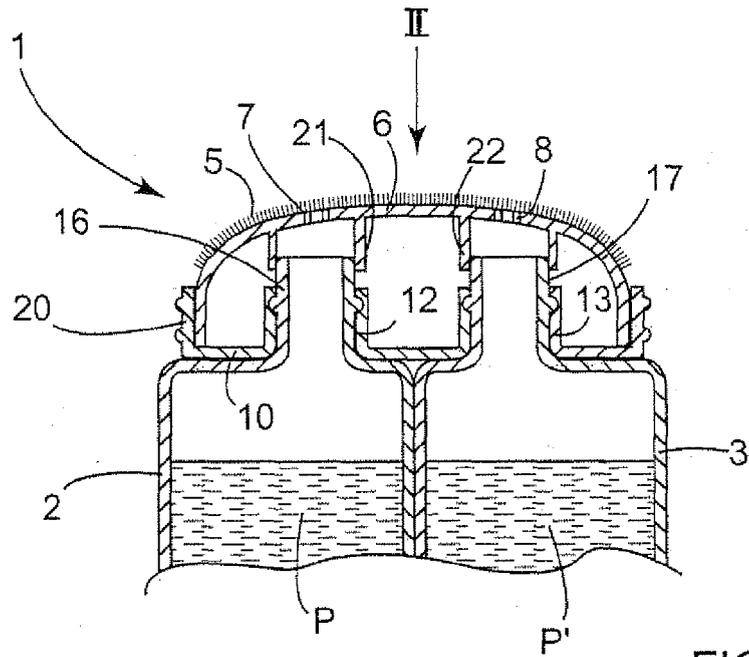


FIG. 1

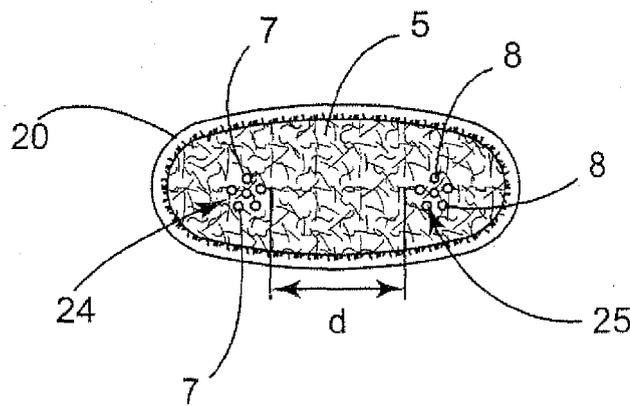


FIG. 2

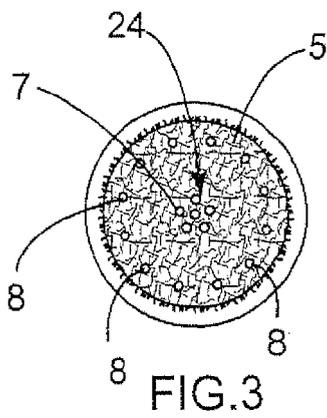


FIG. 3

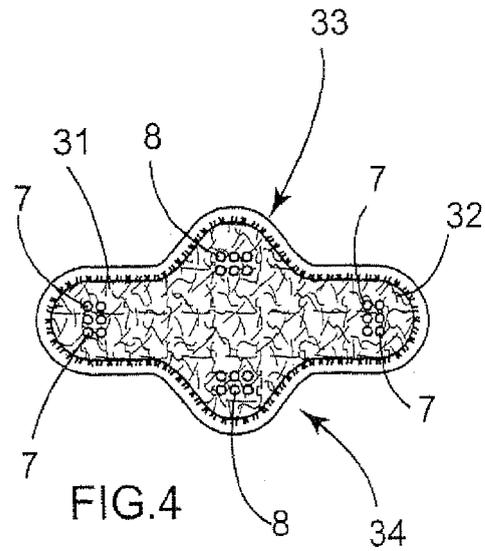


FIG. 4

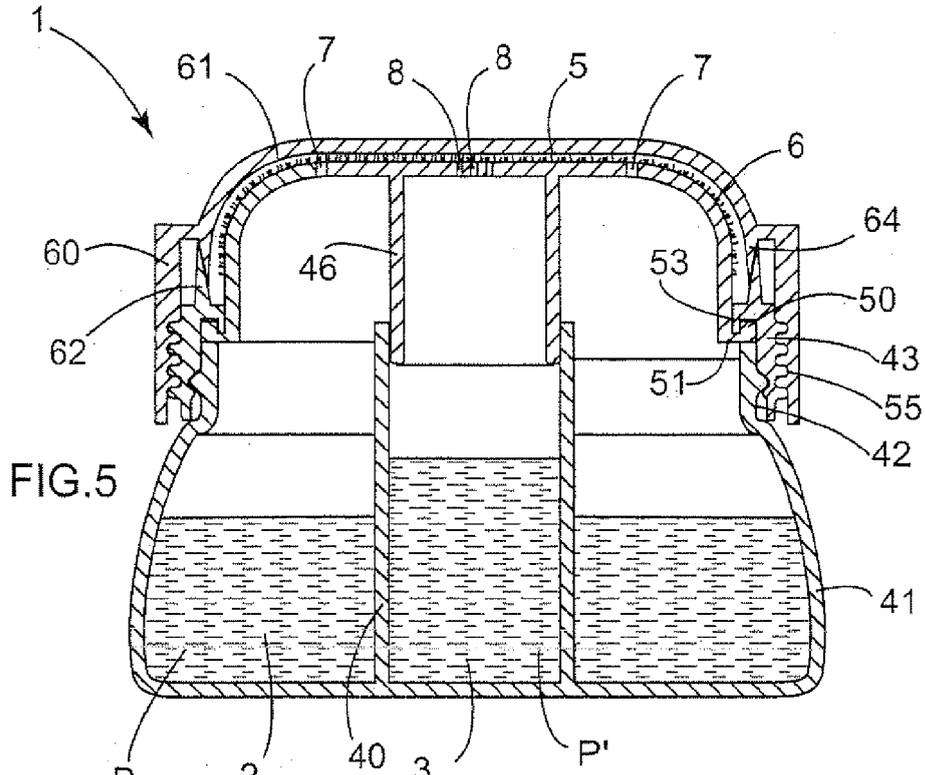


FIG. 5

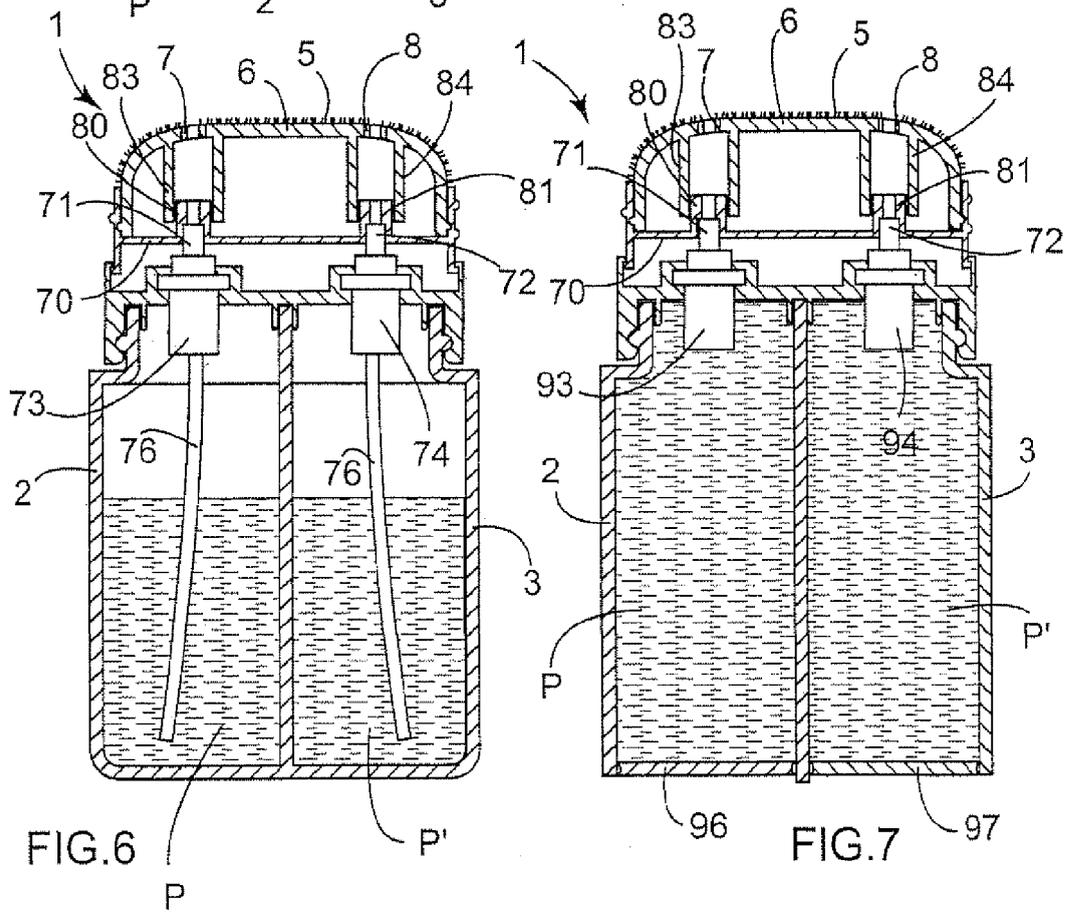


FIG. 6

FIG. 7

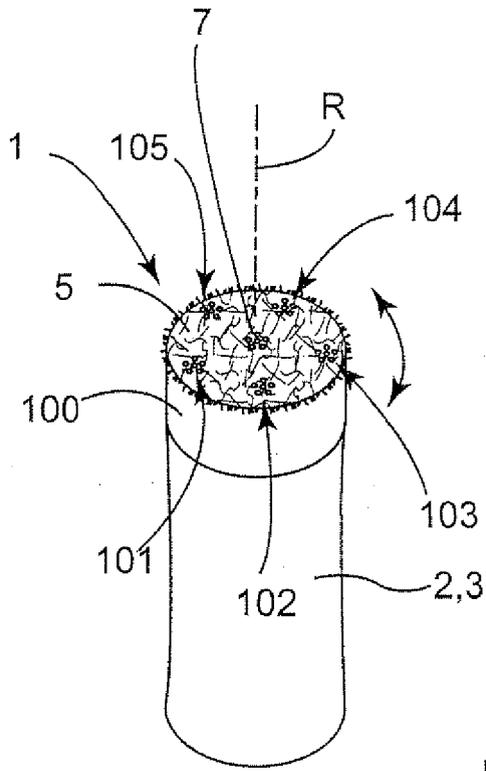


FIG. 9

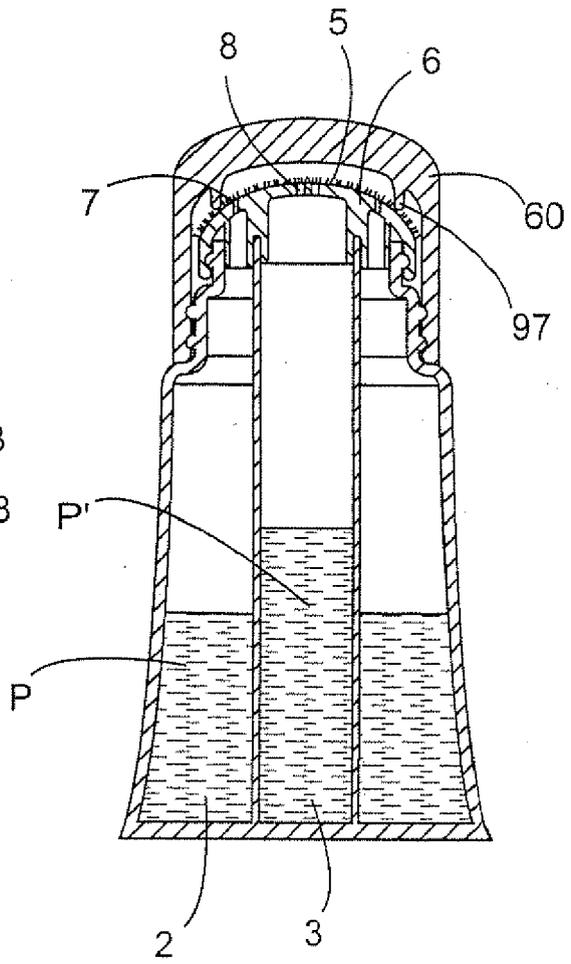


FIG. 8

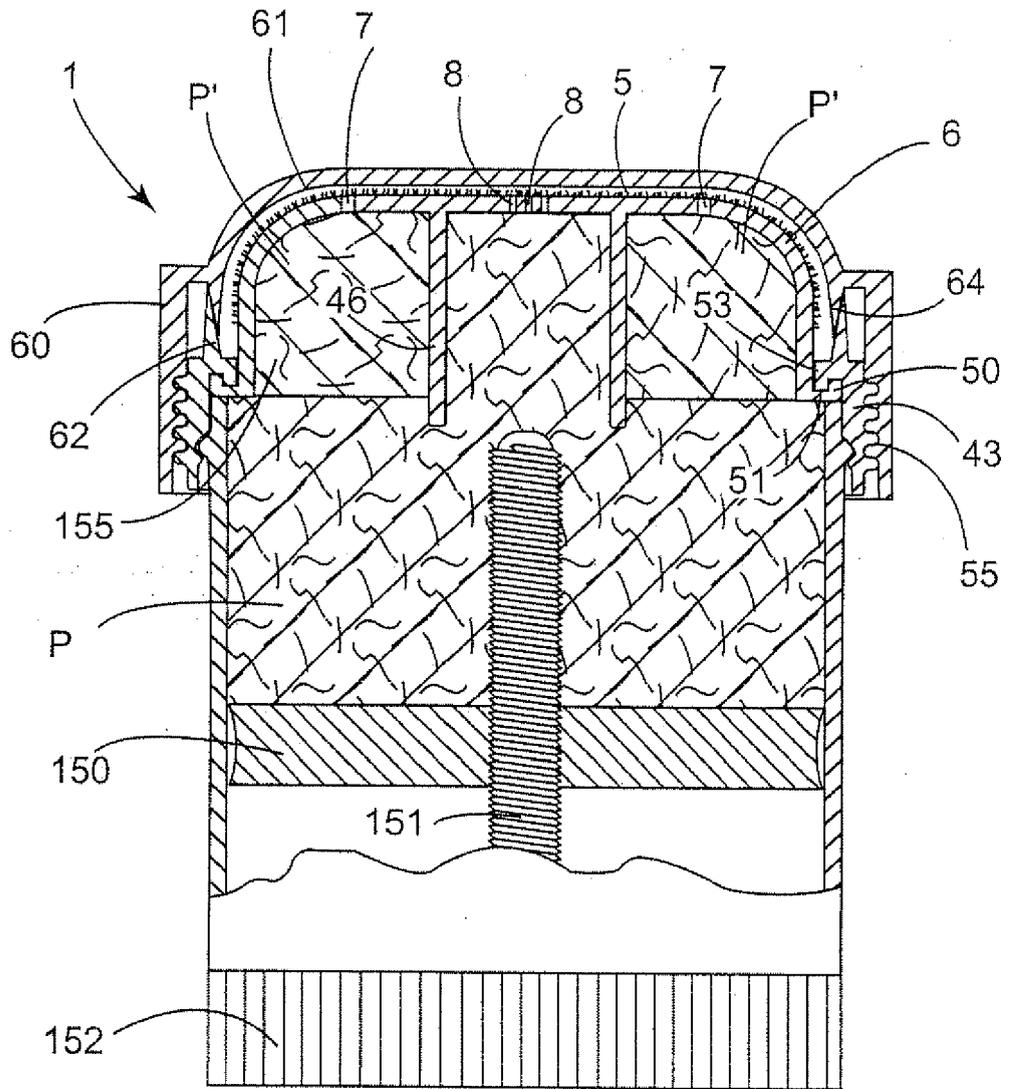


FIG.10

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- EP 0758615 B1 [0002]
- CH 539551 [0003]
- DE 2444227 [0003]
- EP 0427609 A1 [0004]